

N° 2023-086

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mil vingt-trois le 5 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOISSIN Bernadette, CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL Sylviane), FAVRE Maryse

M. MARCHAND-MAILLET Thierry (qui donne pouvoir à M. FAVRE Didier)

En exercice : 27	Présents : 24	Absents : 3	pouvoir : 2
------------------	---------------	-------------	-------------

Le Président explique qu'au cours de ces derniers mois, de nombreux dysfonctionnements ont été enregistrés au niveau de la collecte des cartons, mission assurée par un prestataire extérieur. Il s'avère que les locaux dédiés au stockage des cartons sont dans un état déplorable, le prestataire ne faisant pas son travail.

Après plusieurs réunions de travail, il semble opportun de mettre fin au contrat de prestation, le coût engagé étant bien trop élevé par rapport au résultat obtenu et pour assurer la continuité du service, il conviendrait donc de recruter un agent en interne qui serait chargé de la collecte des cartons mais pas uniquement ; l'agent serait également en renfort au sein de l'équipe et serait chargé des missions suivantes :

- Effectuer prioritairement la collecte des cartons mais aussi la collecte des autres déchets (vider les locaux, les conteneurs et nettoyage de l'environnement)
- Tenir le véhicule en parfait état de propreté (extérieur et cabine)
- Réaliser les petites réparations, petit entretien des camions
- Effectuer le graissage du véhicule
- Laver et entretenir les conteneurs semi enterrés
- Détecter et informer des dysfonctionnements du véhicule
- Emmener les véhicules en réparation au garage
- Tenir en état de propreté les garages, les déchetteries ainsi que les abords

Son temps de travail sera également complété avec des missions en relation avec la gestion des déchets, en particulier l'entretien des composteurs collectifs, à savoir :

- Alimentation des sites en broyat
- Brassage et tamisage des composteurs
- Maintenance des composteurs

Le Président précise que ces missions relèvent d'un poste de catégorie C ; aussi, il propose de créer un poste permanent d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps complet, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour assurer la continuité de la collecte des cartons,

DECIDE la création d'un poste permanent d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps complet, et ce à compter du 1^{er} novembre 2023,

DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans par référence à l'article L332-8,3° qui permet aux communes de moins de 1.000 habitants et au groupement de communes de moins de 15.000 habitants de recruter des agents contractuels sur des postes permanents à défaut de candidats fonctionnaires et aussi de conclure au terme d'une durée de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique par un même agent, un contrat à durée indéterminée,

DIT que l'agent retenu dans ces conditions devra être titulaire du diplôme requis pour être admissible au concours d'adjoint technique, comme défini par décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou à défaut justifier d'une expérience similaire confirmée dans le domaine de compétence requis,

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille des adjoints techniques, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat,

DIT que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 Février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 5 JUILLET 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIMÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX